

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 JUIN 2015 à 20 heures 00.**

Date de la convocation : 16 juin 2015

Date d'affichage : 16 juin 2015

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

Absents excusés : Jocelyne GAILLETON **Absents** : Gaëtan PERRON

Pouvoir : Jocelyne GAILLETON donne pouvoir à Françoise CASTEL

Secrétaire : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06 MAI 2015

Le compte-rendu du conseil municipal du 06 mai 2015 est approuvé sans remarque.

LOGEMENT COMMUNAL

1°) AU CLOS DE LA CURE : MME LAURENT

Bruno BUIRON, Maire-adjoint en charge des bâtiments communaux, fait part du mail du trésor-public de Montrevel-en-Bresse demandant de refaire le bail de location de Madame LAURENT Annie-Claude, locataire au clos de la cure.

En effet le bail initial du 22 avril 1982 indique le nom de M. et Mme CHAUDOUET Laurent.

Il indique avoir reçu Madame LAURENT avec le Maire pour lui informer du mail de la trésorerie.

La municipalité propose de porter le loyer mensuel à 330 € contre de 291,55 € actuellement, car des travaux ont été réalisés (chaudière neuve, fenêtres...). Après discussion, elle a donné son accord

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de refaire le bail au nom de Mme LAURENT Annie-Claude, en date du 1^{er} juillet 2015 et pour un loyer de 330 €, afin de régulariser le nom du locataire

INDIQUE qu'un état des lieux ne sera pas refait et qu'aucune caution ne lui sera demandée

AUTORISE le Maire ou les adjoints à signer le nouveau bail.

2°) AU CLOS DE LA CURE : MME MORELLET

Par courrier, la locataire souhaite louer la salle au rez-de-chaussée (catéchisme) à côté de chez elle.

Bruno BUIRON, Maire-adjoint en charge des bâtiments communaux, se charge de voir avec le Père FUTI l'utilisation de cette salle et de proposer la salle tilleul pour les réunions. Dossier en cours.

3°) ANCIENNE ECOLE DE FILLES : APPARTEMENT DE M. GAUDET

Bruno BUIRON, Maire-adjoint en charge des bâtiments communaux, fait part de la lettre de M. GAUDET Marcel sollicitant le garage situé près du local des pompiers et propose une location de 20 € par mois.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de louer à M. GAUDET Marcel à compter du 1^{er} juillet 2015 le garage situé près du local des pompiers pour un montant mensuel de 20 (vingt) euros,

DECIDE de faire un avenant au bail de location,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au bail de location et titres de recettes correspondantes.

4°) APPARTEMENT DE L'ECOLE

Suite au départ de la locataire Mme FLEURETTE au 24 janvier 2015, et aux différentes annonces, le logement a été attribué à M. PIQUARD Adrien au 1^{er} juin 2015 pour un loyer mensuel de 330 €.

CONTRAT MAINTENANCE DU SITE INTERNET

Maurice MARECHAL, Maire-adjoint, responsable de la communication, informe que le contrat de maintenance de l'entreprise XLCreation (Xavier Lemoine Création) arrive à échéance le 27 juin. Il rappelle que le contrat n'avait été prolongé que d'un an en 2014, du fait des élections municipales.

Cette prestation concerne l'hébergement et la maintenance du site internet de la mairie pour une redevance de :

- 1 020 € TTC pour un an,
- 1 938 € TTC pour une durée de deux ans,
- 2 815,20 € TTC pour une durée de trois ans
- 4 590,00 € TTC pour une durée de cinq ans.

Il propose à l'assemblée de prendre le contrat pour une durée de trois ans. Le tarif est moins intéressant que sur cinq ans mais la somme doit être payée en une fois.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité de renouveler le contrat annuel qui prendra effet à compter du 28 juin 2015, pour un montant de TTC de 2 815,20€ sur une durée de trois ans.

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le contrat de maintenance du site internet.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne lecture des demandes de subvention auprès des associations selon le critère qui a été défini lors du conseil municipal du 25 mars dernier.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de verser au profit des demandes reçues :

- ✓ une subvention de 114 € au profit des associations de la Commune : retraite sportive société de chasse,
- ✓ une subvention de 57 € correspondant à 50 % de la subvention des associations intercommunale : FNACA,
- ✓ une subvention de 2 000 € au profit du sou des écoles concernant les activités scolaires,
- ✓ une subvention de 228 € au sou des écoles correspondant au double des subventions des associations de la commune,

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DANS LE BATIMENT GARAVAND

Bruno BUIRON, Maire-adjoint en charge des bâtiments communaux, indique que le contrat passé avec l'entreprise SVELYS, pour l'entretien et la maintenance des installations de chauffage dans le bâtiment Garavand est échu depuis le 31 mars 2015, et donne lecture des nouvelles propositions de contrat.

Après avoir ouï l'exposé du maire-adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le contrat d'entretien et de maintenance de la chaufferie du bâtiment Garavand avec effet au 01/04/2015 pour une durée de un an avec l'entreprise SVELYS pour un montant TTC de 1 584 €.

AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant.

PROJET : RENOVATION DU BATIMENT COMMUNAL AU STADE

Pour conserver la subvention pré-réservée de 60 000 € correspondant à 15% d'une dépense maximale de 400 000 €, les travaux doivent commencer avant le 31 décembre 2015. De plus, le dossier complet doit être déposé au conseil départemental de l'Ain avant le 30 juin 2015.

Les évènements liés aux élections municipales de 2014 (recours en mars, nouveau vote en octobre) n'ont pas permis d'avancer correctement sur ce projet.

Ayant consulté les présidents (ou ses représentants) des associations, le conseil municipal souhaite retravailler en profondeur ce projet avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

Des problèmes d'accessibilité et une inadéquation de la surface des pièces qui ne sont plus adaptées à la réception des manifestations sont mises en évidence.

A ce titre, suite à la rencontre avec M. Florent FARGEOT de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain le 28 mai 2015, une deuxième étude est en cours dans l'objectif de diminuer les coûts de travaux et mettre en conformité le bâtiment, tout en valorisant les espaces actuels.

Afin d'être en conformité avec l'agenda d'accessibilité programmée, ce dossier est plus que jamais d'actualité le conseil municipal décide de demander par courrier au conseil départemental de l'Ain un délai supplémentaire pour la réalisation du projet afin de conserver le bénéfice d'une subvention.

PROJET : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Christophe TEILLARD, Maire-adjoint, responsable de la voirie, informe que le syndicat des eaux Bresse Revermont qui gère et entretient le réseau d'eau potable doit remplacer l'ensemble des canalisations et dessertes du bourg avant de commencer les travaux.

Pour maintenir la subvention obtenue à hauteur de 30% soit 137 700€ (pour une dépense de 459 000 € maximum), les travaux devaient débuter en 2015.

Un courrier a été adressé au conseil départemental de l'Ain à l'issue d'une rencontre avec Catherine JOURNET, conseillère départementale courant mai, demandant un délai supplémentaire pour le projet. Une confirmation positive en date du 11 juin 2015 a été reçue pour le report de subvention.

Il indique avoir également rencontré le CAUE (Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement de l'Ain) afin de réaliser un projet de convention portant sur des conseils pour réaliser le projet.

Le CAUE doit faire parvenir un projet de convention qui sera débattu lors du prochain conseil municipal.

TRAVAUX CLOCHER EGLISE

Bruno BUIRON, Maire-adjoint, en charge des bâtiments communaux, indique que depuis mai 2015, il a été constaté une dégradation des structures du clocher de l'église. Trois des quatre poutres qui supportent les cloches ont pris l'eau et il est nécessaire de les renforcer. Par mesure de sécurité la municipalité a décrété l'arrêt d'utilisation des cloches.

Antoine GROS, conseiller municipal, membre de la commission bâtiments a contacté 8 entreprises. Malgré de nombreuses relances, seules deux d'entre elles ont répondu à ce jour.

Le montant du devis correspondant aux travaux s'élèverait à 15 897,41 € TTC.

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance dont un expert s'est rendu sur place pour vérifier si le sinistre pourrait être pris au titre de « dégâts des eaux ».

Vu l'urgence des travaux, une subvention de 15 % pourrait être obtenue auprès du conseil départemental de l'Ain au titre des travaux d'urgence de conservation du patrimoine.

Après avoir ouï l'exposé du maire-adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre des travaux d'urgence de conservation du patrimoine sur la base du devis reçu de 15 897,41 € TTC.

DECIDE de demander au diocèse l'allocation d'une subvention exceptionnelle.

POINT SUR LE QUARTIER DE DORTHAN

Avancement des travaux : Les enrobés seront faits après les façades, les clôtures des bâtiments début juillet, la plantation des végétaux en septembre, et les essais intermédiaires d'étanchéité à l'air auront lieu en juillet. La livraison est toujours prévue mi-septembre 2015.

Appel à projet développement durable : un devis a été demandé pour enterrer une cuve à eaux pluviales de 3500 litres équipée d'une pompe manuelle.

Attribution logements Dorthan : Parmi les 12 logements, 10 sont attribués, il reste deux T3. A ce jour, il est à noter que seuls deux enfants supplémentaires seraient scolarisés à Bény pour la rentrée 2015/2016. Concernant le projet Haissor (logements prévus pour des personnes âgées et/ou à mobilité réduite): Sur 5 logements, les 4 T2 sont attribués à des personnes originaires de Bény, il reste le T1.

Une visite des logements a eu lieu avec les locataires le 23 juin 2015 et la remise des clés est prévue pour le 17 septembre prochain.

Règlement de fonctionnement Haissor : Il est en cours de rédaction avec l'association l'ADAPA et sera validé par le conseil municipal lors de la séance de juillet. L'inauguration officielle est prévue fin septembre.

Mobilier pour la salle commune : Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise DENANTES pour un montant TTC de 2 864,10€ correspondant à une table, 6 chaises et 4 fauteuils. L'aménagement de la cuisine et l'intégration des appareils ménagers est en cours.

Une convention quadripartite sera signée entre le Département de l'Ain, l'ADAPA, la commune de Bény et Ain Habitat pour engager et définir les responsabilités de chacune des parties dans le cadre de la Convention 2015 – 2018 concernant le projet Haissor de Bény.

VENTE DE PARCELLES

Le Maire présente au conseil municipal deux demandes sollicitant l'acquisition du terrain restant à Dorthan soit environ 2 500 m² et informe de l'estimation des domaines.

Après avoir ouï l'exposé du maire et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de mettre en vente le restant de la parcelle sur une superficie estimée de 2500 m²

PRECISE que l'acquéreur devra réaliser 4 parcelles sur ce terrain et prendre en charge les frais de bornage du terrain correspondant,

CHARGE le Maire ou un des adjoints de passer l'annonce de la vente de cette parcelle.

DEVIS DIVERS

Affichage médiathèque : Le devis du panneau d'affichage de la médiathèque avait été validé lors du conseil municipal du 06 mai 2015 pour un montant de 367,20 € TTC.

A la suite d'un rendez-vous avec l'entreprise GRUEL pour valider le devis, il s'avère qu'il y a 2 modifications :

1. la fourniture d'une plaque en alu pour pose des lettres fera 2.00 X 0.50 mètres, pour 47 € HT (au lieu de 1.50 x 0.50m pour 35 € HT).
2. pose des lettres en relief sur plaque alu (non prévue au départ) pour un montant de 40 € HT

Le nouveau devis passe donc à 418,80 € TTC (51,60 € TTC de plus).

Après discussion, le conseil municipal valide le devis.

VMC logement de la cure – Mme LAURENT : Vu que la locataire pense quitter l'appartement, le conseil municipal valide le choix de la commission bâtiment de ne pas réaliser pour l'instant ces travaux estimés à environ 1 700 €.

Eglise : L'entreprise FRIZOT a présenté un devis de 5 500 € afin de faire une évaluation des travaux à réaliser à l'avenir. Cette étude est suspendue pour l'instant, le conseil préfère réaliser des travaux plutôt que lancer une étude.

Torchons : Un coût de 80 à 100 € par mois est affecté pour le ramassage et le nettoyage des torchons et serviettes avec un minimum de facturation auprès de Initial. Après consultation d'une partie des employées municipales, il serait possible de laver le tout dans la machine à laver de l'école. Après discussion, le conseil municipal décide que les employés laveront le linge et accepte le devis de l'entreprise DUCRUET pour l'achat de 48 torchons pour un montant de 86,98 € TTC et de prévenir l'entreprise Initial de la décision à compter de la rentrée de septembre 2015.

Mouches façade du bâtiment Garavand : Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Phyto-control d'un montant TTC de 416.40€ dans le cadre de la lutte contre les mouches sur la façade du bâtiment Garavand.

Cylindres : Devis accepté pour un montant TTC 1 060,20 € pour la fourniture de 6 cylindres auprès de la menuiserie BEAL.

POINT SUR LES DIVERS TRAVAUX EFFECTUES

Parking Garavand : Il reste à réaliser la pose des bordures délimitant les stationnements.

Illumination : Suite à la réunion du 06 mai, la livraison a été reçue selon le devis prévu (2 998.68 € TTC). Les guirlandes seront contrôlées avant le règlement de la facture.

Travaux voirie (communautaire) : Il reste à réaliser l'allée du Charpinet qui devrait être terminée en fin Juin 2015.

PERSONNEL COMMUNAL

1°) Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 28 septembre 2015 et 1^{er} novembre 2015

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Le Maire :

- informe que Madame BOUVARD Martine, adjoint technique, part en retraite au 1^{er} novembre 2015,

- indique avoir passé une annonce pour son remplacement et avoir reçu une trentaine de candidatures, dont 7 ont été reçues en entretien. Madame FAUSSABRY Véronique a été retenue. Elle sera en détachement de son poste actuel d'agent social de la communauté de communes du canton de Coligny à compter du 28 septembre 2015, pour une durée de un an. Il indique qu'il est nécessaire d'avoir l'avis de la commission administrative paritaire qui aura lieu le 25 septembre ;

- indique qu'il est nécessaire de créer un poste adjoint technique à compter du 28 septembre 2015 sur la base du nombre d'heures de 34 h 53 min afin que la nouvelle recrue puisse travailler en parallèle avec Mme BOUVARD pour connaître les détails du poste,

- indique qu'il est nécessaire de supprimer un des deux postes à compter du 1^{er} novembre 2015 et précise qu'il est nécessaire de saisir l'avis de la Commission Technique Paritaire pour la suppression

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du **28 septembre 2015**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant
<u>Service Technique</u>		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Agents de maîtrise
Emploi Saisonnier	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET par semaine		
<u>Service Administratif</u>		
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers...	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux : 32 h
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>		
Agent polyvalent : ménage salles (Garavand, primaire, mairie), cour, entretien village...	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 24 h 40 min
Agent de service cantine scolaire – ménage salles Primevère et Marmont	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 34 h 53 min
Agent de service cantine scolaire – ménage salles Primevère et Marmont	11	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 34 h 53 min
Ménage de l'école, centre loisirs	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques : 5 h 35 min
<u>FILIERE SOCIALE</u>		
ATSEM	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 31 h 26 min
ATSEM	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 26 h 48 min
<u>FILIERE SOCIALE</u>		
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois Adjointes d'animation : 24 h 07 min
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois Adjointes d'animation : 10 h 20 min

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du **01 novembre 2015**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant
<u>Service Technique</u>		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Agents de maîtrise
Emploi Saisonnier	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET par semaine		
<u>Service Administratif</u>		
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers...	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux : 32 h
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>		
Agent polyvalent : ménage salles (Garavand, primaire, mairie), cour, entretien village...	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques : 24 h 40 min
Agent de service cantine scolaire – ménage salles Primevère et Marmont	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques : 34 h 53 min
Ménage de l'école, centre loisirs	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques : 5 h 35 min
<u>FILIERE SOCIALE</u>		
ATSEM	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 31 h 26 min
ATSEM	1	Cadre des emplois des A.T.S.E.M : 26 h 48 min
<u>FILIERE SOCIALE</u>		
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois Adjoints d'animation : 24 h 07 min
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois Adjoints d'animation : 10 h 20 min

AUTORISE le Maire ou les adjoints à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

AUTORISE le Maire à saisir la commission administrative paritaire pour le détachement et la commission technique paritaire pour la suppression du poste d'adjoint technique de 34 h 53 min.

2°) Rythmes scolaires – création emploi pour accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que :

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-2°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison d'un surcroît de travail conséquent à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires au sein des classes de l'école publique dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (planification, organisation, animation et coordination des intervenants auprès des élèves),

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité de coordinateur (triste) des activités périscolaires à temps non complet à raison de 7 heures par semaine,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité de coordinateur (trice) des activités périscolaires à compter du 04 août 2015 pour une durée de 06 mois.

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 7 heures hebdomadaires

FIXE la rémunération de l'emploi créée sur la base 12^{ème} échelon du grade d'animateur territoriale, Indice Brut 548, Indice Majoré à 466,

HABILITE Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement.

3°) Remplacement de la coordinatrice des TAP (temps d'activités périscolaires)

Anna GOY sera en congés de maternité à compter du 06 juillet 2015 jusqu'au 28 octobre 2015 (environ). Son remplacement sera assuré par Delphine SAUVET, animatrice des Temps d'Activités Périscolaires, à compter du 1^{er} septembre. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a donné son accord car elle est en préparation du BAFD.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement qui se dérouleront du 21 janvier au 20 février 2016 ;

Vu le code général des collectivités territoriales :

- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

NOMME Maurice MARECHAL, Maire-adjoint, comme coordonnateur communal, Christelle MOREL, secrétaire comme coordonnateur suppléante.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COLIGNY AU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN DE BOURG EN BRESSE (Cap 3B)

Le Maire expose à l'assemblée que dans sa délibération du 26 mai 2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny a décidé (à 16 voix *Pour*, 3 voix *Contre* et 2 *abstentions*) d'adhérer au syndicat mixte de développement du bassin de Bourg en Bresse et d'intégrer pleinement les procédures contractuelles PAEC & LEADER, par conséquent de se retirer du syndicat mixte Bresse Revermont Val de Saône.

Le Maire rappelle que cette décision a été précédée de plusieurs rencontres avec les syndicats mixtes Bresse Revermont Val de Saône et Cap 3B depuis l'automne dernier, ainsi que d'échanges au sein du bureau.

Par ailleurs, il précise qu'un EPCI, en l'espèce la Communauté de Communes du Canton de Coligny, ne peut adhérer en même temps à deux syndicats mixtes ayant le même objet, à savoir les procédures contractuelles de développement.

La communauté de communes n'ayant pas l'habilitation statutaire pour adhérer à un syndicat mixte, il convient que les conseils municipaux des communes membres délibèrent, dans les conditions de majorité qualifiée, pour autoriser la Communauté de Communes du Canton de Coligny à adhérer au syndicat mixte de développement du bassin de Bourg en Bresse (Cap 3B) et par conséquent à se retirer du syndicat mixte Bresse Revermont Val de Saône.

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

AUTORISE la Communauté de Communes du Canton de Coligny à adhérer au syndicat mixte de développement du bassin de Bourg en Bresse et par conséquent à se retirer du syndicat mixte Bresse Revermont Val de Saône, tel que décidé par le conseil communautaire en date du 26 mai 2015.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET VENTILATION DE L'ECOLE

Bruno BUIRON, Maire-adjoint, et Bruno Gaillard, conseiller municipal, membre de la commission bâtiments :

- informent que le contrat des installations de chauffage et ventilation de l'école approuvé le 04 avril 2013 pour une durée de quatre ans n'a pas inclus la vérification de la VMC de la cuisine.
- présentent à l'assemblée un nouveau contrat annuel d'entretien des installations de chauffage et ventilation de l'école pour un montant annuel de 2 188,80 € TTC, révisable en début de chaque année,

Après avoir entendu l'exposé du maire-adjoint et conseiller municipal, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'annuler le contrat approuvé le 04 avril 2013

ACCEPTE le contrat annuel de maintenance proposé par l'entreprise JUILLARD Chauffage de Viriat pour les installations de chauffage et ventilation du bâtiment Garavand et de l'école d'un montant de 2 188,80 € TTC, révisable chaque année, pour une durée de quatre ans et à compter du 1^{er} juillet 2015

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

EGLISE : A la suite du signalement par la gendarmerie de vols dans les communes voisines, la gendarmerie a installé une caméra de surveillance le 20 juin 2015.

FIBRE : Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication (SIEA) a répondu négativement au courrier adressé le 7 avril dernier par la municipalité pour accélérer les travaux relatifs à la fibre optique. Ceux-ci sont prévus avant 2020 sous réserve des aides financières attendus auprès de l'Etat.

PEDT : Afin de simplifier la gestion administrative, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a simplifié la procédure de reconduction des conventions pour la rentrée scolaire 2015/2016. Un courrier en date du 9 juin a été réalisé pour indiquer le renouvellement de la convention en indiquant les locaux agréés pour les Temps Animations Périscolaires (7 locaux) et pour le centre de loisirs (2 locaux).

Emplois saisonniers : Valentin PROST assurera les quatre semaines de remplacement à hauteur de 22h30 par semaine pour la période du 6 au 31 juillet 2015.

Réception TNT : Suite à la dernière réunion de conseil, le problème de réception de la TNT dans le périmètre entre le stade et l'église a été résolu. Il était dû à une lampe cassée au stade qui générait des perturbations lors de son éclairage.

Elections régionales : Elles auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Il s'agit des dernières élections générales avant l'élection présidentielle de 2017.

Fête du poulet : 5 juillet 2015 au stade organisée par l'amicale des pompiers

Méchoui de la chasse : 28 juin 2015 au stade

FNACA : 14 juillet 2015 au stade

Amis du rugby : 11 juillet 2015 (paella)